



Code de conduite des affaires

Préambule

Le Groupe Intersnack rappelle les bonnes performances de ses marques nationales et marques de distributeur dont nous pouvons être fiers. Notre succès est dû à notre attachement aux valeurs fondamentales, que sont l'intégrité, la loyauté et la confiance, ce qui a forgé notre solide réputation au niveau des marchés sur lesquels nous sommes présents. Une bonne réputation se consolide sur plusieurs années mais peut être mise à mal du jour au lendemain suite au non-respect des réglementations ou à de manquements individuels. Ainsi, en tant qu'organe dirigeant du Groupe, nous nous sommes engagés à veiller à l'application de pratiques exemplaires de bonne gouvernance d'entreprise au sein de l'ensemble du Groupe Intersnack.

Le présent Code de conduite édicte des conseils pratiques dans le cadre de notre travail quotidien et doit être considéré comme un outil essentiel à l'application de nos valeurs fondamentales. C'est dans ces conditions, que nous avons développé les sept principes suivants, qui doivent s'appliquer à chacun d'entre nous, et qui traduisent le comportement éthique et le respect de la législation que nous devons adopter en toute circonstance. En cas de doute quant à la conduite appropriée à suivre, il convient de se rapprocher de votre supérieur hiérarchique ou du Responsable Compliance de la société. Il est également possible de s'adresser au Directeur Gouvernance, Risques et Compliance au niveau du Groupe Intersnack pour échanger sur les problématiques que vous souhaiteriez aborder pour être conseillé(e).

Le Groupe Intersnack respecte toutes les lois et les réglementations en vigueur en lien avec ses activités, Dans ce cadre, il est régulièrement proposé de participer à des formations et des directives ou des circulaires sont adressées sur des thèmes spécifiques relatifs à la Compliance.

Nous vous remercions de prendre connaissance avec attention du présent Code de conduite. Il est essentiel d'appliquer ces principes fondamentaux dans votre travail quotidien et ceux-ci doivent guider vos prises de décisions.

Comité Exécutif
Groupe Intersnack

INTERSNACK France SAS
Montigny-Lengrain – BP 1 – 02290 VIC-SUR-AISNE – Tél : 03 23 55 44 33 - Fax : 03 23 55 44 10
Société par actions simplifiée au capital de 45.572.267 € - RCS SOISSONS B 412 581 878

Code APE 1031 Z – SIRET : 412 581 878 00011
N° TVA Intracommunautaire : FR 38 412 581 878



PLU



Principe 1 : Nous fabriquons des produits de qualité répondant aux normes les plus exigeantes.

La sécurité et la qualité des denrées alimentaires est notre priorité absolue. Nous sommes tous responsables de la confiance que les consommateurs portent à la qualité et à la sécurité de nos produits. A ce titre, nous apportons une attention toute particulière à appliquer des normes conformes aux normes légales et industrielles, ou plus exigeantes, à nos produits et nos procédés de fabrication. Ainsi, nous appliquons un certain nombre de processus normalisés et une politique de sécurité alimentaire en adéquation avec la déontologie professionnelle. L'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement est supervisé et contrôlé et la sélection des fournisseurs est réalisée selon des critères stricts.

Principe 2 : Nous agissons toujours avec intégrité.

« Nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons ». Intersnack France attend de la part de tous les collaborateurs et de chacun de ses partenaires commerciaux qu'ils agissent avec transparence et honnêteté. De même, nous nous engageons à avoir une conduite intègre à l'égard de nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux et conforme aux lois et réglementations en vigueur.

Principe 3 : Nous adoptons des pratiques commerciales loyales et agissons dans l'intérêt du Groupe Intersnack.

Nous conduisons nos activités commerciales de manière éthique, avec franchise et honnêteté. Nos principes se basent sur l'application de pratiques commerciales loyales et la bonne foi. Aussi, nous conduisons nos activités commerciales de manière loyale envers le Groupe Intersnack. Nous évitons les conflits entre les intérêts personnels et ceux d'Intersnack. Nous respectons les biens de la société et prenons soin des sites de production ainsi que des installations et équipements.

Les informations ayant trait à l'activité professionnelle de la société ont un caractère confidentiel.

Principe 4 : Nous n'acceptons aucune forme de corruption.

Toute forme de corruption est strictement condamnée et ne saurait être tolérée. Ainsi, toute somme d'argent ou tout autre avantage, cadeau, de quelque nature que ce soit, dans le but d'obtenir des traitements de faveur ou avantages indus pour Intersnack sont formellement proscrits. Nous ne demandons aucune faveur matérielle et personnelle aux partenaires commerciaux. Tout avantage personnel destiné à influencer nos décisions commerciales devra être refusé catégoriquement.

Principe 5 : Nous traitons chaque collaborateur avec équité.

L'ensemble des collaborateurs bénéficient de l'égalité de traitement pour réussir sur la base de la performance, des compétences et de l'engagement aux valeurs d'Intersnack.

INTERSNACK France SAS
Montigny-Lengrain – BP 1 – 02290 VIC-SUR-AISNE – Tél : 03 23 55 44 33 - Fax : 03 23 55 44 10
Société par actions simplifiée au capital de 45.572.267 € - RCS SOISSONS B 412 581 878

Code APE 1031 Z – SIRET : 412 581 878 00011
N° TVA Intracommunautaire : FR 38 412 581 878



pu



Nous favorisons l'esprit d'entreprise afin d'évoluer ensemble mais également avec nos partenaires. Nous ne tolérons aucun harcèlement ni aucune discrimination au travail. Nous veillons à appliquer régulièrement les mesures d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sur l'ensemble de nos sites. Nous agissons en qualité d'entreprise citoyenne dans chaque localité où nous exerçons notre activité.

En ce sens, nous veillons scrupuleusement au respect des articles en la matière L.1152-1 à L.1152-6 et L.1157-1 à L.1153-6 du Code du Travail réitérés dans les articles 17 et 16 du règlement intérieur.

Principe 6 : Nous sommes des concurrents loyaux et respectons le libre jeu de la concurrence

Nous nous engageons à agir avec honnêteté, intégrité et équité dans notre activité commerciale et nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ces valeurs.

Nous respectons la réglementation en vigueur en matière de concurrence et luttons contre les pratiques anticoncurrentielles. Nous évoluons sur la base du mérite et proposons des prix basés sur le principe de la libre concurrence. Nous respectons les intérêts légitimes et respectifs de nos clients et de nos fournisseurs. Nous évoluons et progressons dans un marché compétitif conformément à ces législations.

Principe 7 : Nous respectons l'environnement et exerçons notre activité commerciale de manière responsable

Nous sommes convaincus qu'une croissance positive, la protection de l'environnement et l'engagement pour un développement social durable vont de pair. Dans ces conditions nous nous efforçons de réduire au maximum les impacts de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement sur l'environnement par l'utilisation optimisée de l'énergie et de l'eau, le contrôle de la pollution de l'air et le contrôle de la production de déchets. Nous demandons à nos fournisseurs de s'engager pour l'amélioration systématique des aspects sociaux, environnementaux et éthiques de leurs produits/services ainsi que de leurs processus et nous tentons de les accompagner dans cette démarche.

INTERSNACK France SAS
Montigny-Lengrain – BP 1 – 02290 VIC-SUR-AISNE – Tél : 03 23 55 44 33 - Fax : 03 23 55 44 10
Société par actions simplifiée au capital de 45.572.267 € - RCS SOISSONS B 412 581 878

Code APE 1031 Z – SIRET : 412 581 878 00011
N° TVA Intracommunautaire : FR 38 412 581 878



plb



Comment appliquer le présent Code de conduite ?

Recherche de conseils

Un code de conduite ne peut jamais apporter une réponse à toutes les situations auxquelles nous sommes confrontés dans le milieu professionnel. Que faire lorsque ces sept principes ne suffisent pas à apporter une réponse satisfaisante à une situation à laquelle vous êtes confronté(e) ?

Pensez aux principales valeurs d'INTERSNACK Group :

- Penser de manière responsable
- Agir dans l'intérêt de l'entreprise comme si elle était la vôtre
- Se développer ensemble.

Toutes nos actions doivent se baser sur notre vision entrepreneuriale et nos valeurs fondamentales, qui doivent nous guider au quotidien !

En cas d'incertitude sur la conduite à adopter, n'hésitez pas à vous rapprocher de ces interlocuteurs qui seront disponibles et à votre écoute en toute confidentialité :

- Un supérieur hiérarchique ;
- Le Responsable Compliance
- Le Responsable Ressources Humaines / le Responsable Juridique

Le Bureau de la Gouvernance, Risques et Compliance du Groupe Intersnack peut également vous apporter des réponses.

Alerte sur les dysfonctionnements

Que faire si vous constatez un dysfonctionnement au sein du Groupe Intersnack ou l'une de ses filiales ? Chaque salarié doit se sentir libre de soulever ou rapporter, en toute bonne foi, des dysfonctionnements ou mauvaises pratiques allant à l'encontre du présent Code de conduite ou de la loi. Si vous constatez des infractions à la réglementation en vigueur concernant les domaines suivants :

- infractions financières ;
- infractions comptables ;
- infractions en matière de concurrence ;
- discrimination et harcèlement ;
- santé, hygiène et sécurité ;
- environnement

INTERSNACK France SAS
Montigny-Lengrain – BP 1 – 02290 VIC-SUR-AISNE – Tél : 03 23 55 44 33 - Fax : 03 23 55 44 10
Société par actions simplifiée au capital de 45.572.267 € - RCS SOISSONS B 412 581 878

Code APE 1031 Z – SIRET : 412 581 878 00011
N° TVA Intracommunautaire : FR 38 412 581 878





vous pouvez, si vous le souhaitez, vous rapprocher de votre supérieur hiérarchique (en supposant qu'il/qu'elle n'est pas concerné/e par cette infraction éventuelle), du Responsable Compliance, du Responsable des Ressources Humaines, du Département Juridique ou encore d'un représentant du personnel.

Si vous êtes impliqués dans un conflit d'intérêts ou si vous souhaitez vous adresser à une personne extérieure à l'entreprise, vous pouvez contacter à tout moment le bureau de la Gouvernance, des Risques et de la Compliance du Groupe Intersnack :

Par courrier : The Director Governance, Risk & Compliance

(privé et confidentiel)

Intersnack Group GmbH & Co. KG

Peter-Müller-Straße 3

40468 Düsseldorf/ Germany

Tél. : +49 211 710 65 290

Courriel : integrity-and-compliance@intersnackgroup.com

Toute personne identifiée dans le cadre de ce dispositif dispose d'un droit d'accès et de rectification des données la concernant en écrivant à l'adresse postale ou email susmentionné(e).

Toute infraction constatée ou présumée à l'encontre du présent Code de conduite ou de la réglementation en vigueur fera immédiatement l'objet d'une enquête en toute bonne foi et dans le respect des obligations légales. Il est souhaitable de décliner son identité lorsque vous nous informez de suspicions ou d'infractions avérées au présent Code de conduite ou à la loi afin que nous puissions vous contacter pour toute demande ou informations complémentaires. Par exception, vous pouvez également déclarer anonymement, en toute bonne foi, toutes les infractions constatées ou présumées. Dans ce dernier cas, afin d'être pris en compte, il conviendra d'être particulièrement exhaustif dans l'explication des faits énoncés. Nous garantissons le strict respect du principe de confidentialité et respectons les obligations légales lors des investigations relatives aux éventuelles infractions.

Nous encourageons nos salariés à communiquer de manière ouverte et avec honnêteté. A défaut, dans l'hypothèse où un salarié communique de mauvaise foi/ou avec l'intention de nuire à autrui sans fondement, il s'exposerait à une sanction disciplinaire. Il est entendu qu'aucune forme de représailles ne pourra être tolérée à l'égard de personnes qui auraient dénoncé de bonne foi des infractions constatées ou présumées.

Le présent Code de conduite est applicable à l'ensemble de la population d'Intersnack France. Il constitue une annexe au règlement intérieur.

INTERSNACK France SAS
Montigny-Lengrain – BP 1 – 02290 VIC-SUR-AISNE – Tél : 03 23 55 44 33 - Fax : 03 23 55 44 10
Société par actions simplifiée au capital de 45.572.267 € - RCS SOISSONS B 412 581 878

Code APE 1031 Z – SIRET : 412 581 878 00011
N° TVA Intracommunautaire : FR 38 412 581 878



plu



Dans ce cadre, il a été soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, pour les matières relevant de sa compétence, ainsi qu'au Comité d'entreprise.

Il a ensuite été communiqué en deux exemplaires, à l'inspecteur du travail et déposé au secrétariat-greffe du Conseil de prud'hommes compétent.

Il sera affiché dans les locaux de la Société.

— Fin de document —



P. Vander Stenck - DG

